

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 16778
Numéro SIREN : 403 136 351
Nom ou dénomination : BENOIT LAHAYE AUDIT & ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 28/02/2019 sous le numéro de dépôt 24613

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 28-02-2019

N° DE DEPOT : 2019R024613

N° GESTION : 1995B16778

N° SIREN : 403136351

DENOMINATION : BENOIT LAHAYE AUDIT & ASSOCIES

ADRESSE : 24 RUE SPONTINI 75116 PARIS

DATE D'ACTE : 02-02-2019

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire

NATURE D'ACTE : Changement de président

BL2A

Société par Actions Simplifiée au capital de 34 400 euros
Siège social : 24 rue SPONTINI – 75116 PARIS

403 136 351 RCS PARIS

PROCES-VERBAL de L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 2 FEVRIER 2019

Le deux février deux mil dix neuf à quatorze heures trente, l'associé unique de la société, Monsieur Benoît LAHAYE, demeurant 22 rue de LONGCHAMP à 75116 PARIS, propriétaire de la totalité des 1 600 actions de 21.50 €, composant le capital de la société d'un montant de 34 400 €, préside l'Assemblée Générale à laquelle est conviée Madame Mélanie HUS CHARLES, Gérante et Associée unique de la société MH-CONSEILS.

Sont communiqués aux participants :

- Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018
- Le projet de liasse fiscale
- Le Rapport de gestion du Président
- Les statuts de la société
- Le registre des titres
- Les extraits K Bis des sociétés BL2A et MH CONSEILS en date du 28 janvier 2019
- La promesse synallagmatique de cession et d'acquisition d'actions sous conditions suspensives signée le 30 novembre 2018

Le Président de séance rappelle qu'à l'issue de cette assemblée, la totalité du capital de la société BL2A sera détenue par la société MH CONSEILS et que la société BL2A aura un nouveau Président en la personne de Madame Mélanie HUS CHARLES.

Le Président de séance propose à Madame Mélanie HUS CHARLES d'être nommée scrutatrice, ce qu'elle accepte.

Le Président de séance passe alors à la lecture et à l'adoption des résolutions soumises à l'assemblée :

Première Résolution :

Monsieur Benoit LAHAYE, après avoir lu son Rapport de Gestion, présente les comptes sociaux arrêtés à la date du 31 décembre 2018 qui se traduisent par un bénéfice net de 20 086 € et les approuve.

Deuxième Résolution :

Compte-tenu des comptes ainsi arrêtés au 31 décembre 2018 et approuvés par l'associé unique de la société BL2A, Monsieur Benoit LAHAYE propose à Madame Mélanie HUS CHARLES de procéder à un examen contradictoire succinct des comptes afin de signer le



Compte-Rendu qui sera annexé à la Convention de Cession des actions de la société, ce qu'elle accepte.

Troisième Résolution :

L'associé unique rappelant qu'aux termes de l'article 12 des statuts de la société « *Toute cession d'actions ayant pour effet l'admission d'un nouvel associé est subordonnée à l'agrément résultant d'une décision extraordinaire de la collectivité des associés* » décide d'agréer expressément la société par actions simplifiée MH CONSEILS, immatriculée au RCS d'EVRY sous le N° 797 574 308, qui deviendra l'associée unique de la société, après la signature de la convention de cession.

Le déroulement de l'Assemblée est momentanément suspendu le temps de la signature de la convention de cession d'actions et de règlement du prix de cession.

Quatrième Résolution :

En conséquence de la cession de la totalité du capital de la société, Monsieur Benoit LAHAYE présente sa démission de son mandat de Président, en proposant à Madame Mélanie HUS CHARLES de lui succéder, ce qu'elle accepte.

En conséquence, le mandat de Président de Monsieur Benoit LAHAYE cesse à compter de ce jour.

Cette décision est acceptée par l'associée unique, la société MH CONSEILS.

Cinquième Résolution :

L'associée unique décide de nommer en qualité de Présidente de la société, pour un mandat débutant à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, Madame Mélanie HUS CHARLES, née le 28 janvier 1976 à Savigny sur Orge, de nationalité française, demeurant 10 Parc François VILLON à Savigny sur Orge, inscrite auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes.

Sixième Résolution :

L'associé unique approuve la poursuite de la convention de boîte aux lettres conclue le 30 décembre 2018 avec Monsieur Benoit LAHAYE permettant la poursuite de la domiciliation de la société BL2A au 24 rue Spontini, dans un local professionnel lui appartenant, moyennant une indemnité mensuelle de 100 € hors taxes.

Cette convention sera résiliée de plein droit le 30 juin 2019, avec une faculté de prorogation de quinze jours jusqu'au 15 juillet 2019.

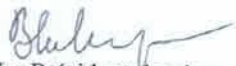
Septième Résolution :

L'associée unique se charge de l'accomplissement de toutes les formalités et publicités légales résultant des présentes résolutions et de la signature de la Convention de cession



d'actions, afin d'obtenir rapidement un extrait K bis à jour de la société BL2A, permettant toutes démarches et formalités auprès des banques de la société, ainsi qu'auprès des instances professionnelles

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et la Scrutatrice.



Le Président de séance

Benoît LAHAYE



La Scrutatrice

Mélanie HUS CHARLES